

## 1. DÉTECTER, ÉVALUER ET PRÉVENIR LES SITUATIONS D'ILLETTRISME

### 1.3. Former les agents des services publics et les employeurs à la détection de l'illettrisme

#### Description de l'action :

- Former massivement les agents des services publics, les employeurs du secteur public et du secteur privé à la détection et à l'accompagnement
- Ancrer durablement la lutte contre l'illettrisme dans le quotidien

#### Objectifs :

- Toucher un maximum de personnes en situation d'illettrisme par la détection et l'orientation vers une formation de base, à l'occasion de leurs contacts avec les services publics
- Sensibiliser les employeurs à la détection de leurs salariés et de leurs clients rencontrant ces difficultés
- Être en mesure d'orienter à bon escient

#### Publics ciblés :

- Agents des services publics accueillants des usagers
- Employeurs du secteur public et du secteur privé

#### Acteurs qui seront sollicités :

- Chefs de file : administrations de l'État (préfecture et sous-préfectures, réseau des finances publiques, DIRECCTE), Pôle emploi, CPAM, CAF, MSA, UTAS du Conseil départemental, Banque de France
- Monde économique : représentants des entreprises, organisations professionnelles (ANDRH)
- CNFPT pour la fonction publique territoriale
- OPCO des différentes branches professionnelles pour les employeurs ; Uniformation

#### Leviers d'action :

- Sensibiliser l'opinion publique par une communication sur les situations d'illettrisme, en articulation avec les journées nationales d'action contre l'illettrisme de l'ANLCI
- Campagne nationale de sensibilisation du grand public « Illettrisme, tous concernés ! » de l'ANLCI ; outils de la plateforme « Illettrisme-Coopérons »
- Inscrire cette formation au plan de formation des agents accueillant du public. Mobilisation des outils existants, tels que le kit de détection de la CNAF
- Sensibilisation des employeurs à l'intérêt d'être en mesure de détecter et d'orienter un employé vers l'acquisition des compétences clés. Recours à l'outil de diagnostic [Ev@gill](#), mobilisation des OPCO ; certification CléA
- Disposer d'organismes en capacité de former massivement au repérage
- Connaissance exhaustive des acteurs de la formation des compétences de base

**Calendrier : 2021 - 2022**